



Association **LES SOIRÉES DE L'INSTANT**

| Procès Verbal de l'Assemblée Générale #8 | | Tenant également lieu d'AG annuelle |

Le 25/09/2016 à **14h40**, les membres du bureau et les membres actifs de l'association **les Soirées de l'Instant** se sont réunis **au Quai des Arts (Chambéry)** en Assemblée Générale sur convocation du président.

La séance a été dirigée par **THIERRY Clément (Skal)**, président de l'association.
La secrétaire de séance était **BOILLOT Lucile**.

Plus de 50% des membres étaient présents ou représentés (liste de présence en annexe). L'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à **l'article 9** des statuts.

Il a été fait lecture du compte de résultat, et une présentation des comptes prévisionnels et des investissements possibles.

Lors du débat qui a suivi, les éléments suivants ont été avancés :

La saison 4 se termine sur le bilan de **-1526,06€**. Comme le bilan précédent était positif (**+1627,96€** pour la saison 3), il reste sur le compte de l'association **101,9€** pour la saison 5.

A la fin de l'année, selon les prévisions de Skal, l'association sera à environ **-6000 euros** au niveau des comptes. C'est l'investissement basé sur une prévision améliorée des comptes précédents (+30% sur la plupart des dépenses), et la volonté de continuer à s'inscrire dans une démarche professionnel (rémunération du présentateur et de l'organisateur, communication accrue, acquittement des cotisations et taxes comme la SACEM, amélioration de la qualité scénique, outils de travail, etc.)

Pour combler le manque à gagner, le **financement public** va être tenté à nouveau (mission du président) pour un nouveau bilan **en juillet 2017**. L'autre solution largement envisagée est le mécénat. L'AG a soulevé la question éthique, en faisant bien la différence avec le sponsoring, et a cherché des moyens d'action pour mener à bien la mission de trouver des mécènes. Après cet échange, la mission a été **confiée au futur comité d'action des Soirées de l'Instant**. L'idée a été soulevé de se retrouver sur un temps donné pour travailler ensemble, et ne pas faire reposer cette tâche sur 1 ou 2 personnes seulement.

Face à l'angoisse de vraiment se retrouver à - 6000 euros à la fin de l'année, l'AG décide de poser une date limite : si à la fin du mois de Décembre les 6000 euros ne sont pas trouvés, la question sera remise sur la table et en attendant, les Soirées de l'Instant de Lyon et Aix-les-Bains prévus de janvier à juin seront annulées jusqu'à nouvel ordre, car trop coûteuses, et les autres investissements gelés.

=> Un **dossier de mécénat** et une **liste d'entreprise en Savoie** seront proposés par le président pour travailler sur le mécénat.

=> A la suite de l'AG, **deux budgets prévisionnels** seront envoyés aux membres de l'association : un sur l'année, et l'autre s'arrêtant donc en décembre.

Autres délibérations à l'ordre du jour :

- Crédit du comité d'action :

Sur idée **d'Ophelia et par demande du président**, un **comité d'action** va être créé. Le but du comité est de poursuivre le travail de Skal en dispersant les tâches et en optimisant les compétences. **Lucile** s'est proposée pour être la référente de ce comité. Dans l'idée, il se retrouvera **tous les mois à Chambéry** et aura un outil digital commun pour travailler (premier test sur **Trello**). Les principales missions seront :

- * Diffusion (Flyers spéciaux, partage sur Internet),
- * Gestion Youtube et Twitter
- * Bénévoles pour les soirées
- * Recherche mécénat
- * Réflexion nouvelle scène
- * Recherche artiste, défi, émulation...

- Concert de l'Instant au Totem :

Skal et Melo ont représenté la situation compliquée avec cette organisation. Pour résumer, la soirée est confirmée par un contrat de cession de 1200 euros en faveur des Soirées de l'Instant. C'est une somme et surtout un contrat qui nous oblige à un maximum de professionnalisme. Ayant conscience que la majorité des artistes des soirées de l'instant sont amateurs (attention, amateur dans le sens du métier d'artiste, ça ne remet pas en cause les capacités musicales), les organisateurs de cette soirée négocient auprès de la ville pour obtenir un **bordereau de résidence** (c'est un investissement conséquent pour la ville et une subvention indirecte, que nous n'avons pas eu cette année pour rappel) la veille (**3 novembre**) afin de travailler tous ensemble sur cette soirée.

Par conséquent, les Artistes souhaitant participer à la soirée du **4 novembre au Totem** devront être présents la journée du 3 novembre.



A l'issue du débat entre les membres, le président de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

- Approbation du **budget** :

POUR CONTRE UNANIMITÉ APPROUVÉE : Oui Non

- Approbation du **changement d'adresse** :

POUR CONTRE UNANIMITÉ APPROUVÉE : Oui Non

- Investissement de 6000€ à trouver avant décembre :

POUR CONTRE UNANIMITÉ APPROUVÉE : Oui Non

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a durée **1h45**.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance.

A Chambéry, le 25/09/2016....

Le Président de séance

